



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Points 12, 20 a) et b), 34, 37, 43, 49 a) et b), 58, 59, 61, 97 a), b), c), d) et e), 98 a), 99 a), b), c), d), e), f), g) et h), 100 a), b), c), d), e) et f), 101 a) et b), 103, 104, 105, 110, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125 et 151

Rapport du Conseil économique et social

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale;

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Dialogue entre les civilisations

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

La situation au Moyen-Orient

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions;

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions : l'Assemblée du millénaire

Ouverture de négociations globales

sur la coopération économique internationale pour le développement

Renforcement du système des Nations Unies

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Questions de politique macroéconomique :

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental; financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés; commerce et développement; science et technique au service du développement; crise de la dette extérieure et développement

Questions de politique sectorielle :

coopération pour le développement industriel

Développement durable et coopération économique internationale :
respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); Participation des femmes au développement; mise en valeur des ressources humaines; migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations; mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat; application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21; Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles; Convention sur la diversité biologique; protection du climat mondial pour les générations présentes et futures; application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Environnement et développement durable : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; coopération économique et technique entre pays en développement

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Mondialisation et interdépendance

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Planification des programmes

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Plan des conférences**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies****Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Lettre datée du 29 septembre 1999, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des
Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration ministérielle (voir annexe I) et la communication ministérielle (voir annexe II) sur le Sommet du Sud adoptées lors de la vingt-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 24 septembre 1999.

Au nom du Groupe des 77, je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale au titre des points 12, 20 a) et b), 34, 37, 43, 49 a) et b), 58, 59, 61, 97 a), b), c), d) et e), 98 a), 99 a), b), c), d), e), f), g) et h), 100 a), b), c), d), e) et f), 101 a) et b), 103, 104, 105, 110, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125 et 151.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(Signé) S. R. **Insanally**

Annexe I

Déclaration ministérielle sur le Sommet du Sud, adoptée à la vingt-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 24 septembre 1999

1. La vingt-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 a été tenue à New York le 24 septembre 1999.
2. À l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la création du Groupe des 77, les ministres ont réfléchi sur le fait que le Groupe des 77 devenait une force de premier plan dans les affaires mondiales et sur le rôle constructif qu'il avait joué dans le développement et la coopération économique internationale et dans la réalisation de consensus sur ces questions au cours des 35 années écoulées. Ils ont réaffirmé leur attachement aux principes et aux objectifs qui avaient guidé le Groupe au cours des années, et à l'esprit d'entraide et de solidarité qui régnait depuis longtemps entre ses membres, et ont décidé de renforcer l'unité et la solidarité du Groupe dans l'action qu'il continuerait à mener pour atteindre ses objectifs.
3. Les ministres se sont engagés à oeuvrer en vue de définir plus clairement les stratégies à long terme du Groupe et, à cet égard, ils ont souligné l'importance historique du Sommet du Sud qui se tiendrait à La Havane (Cuba) du 12 au 14 avril 2000. Ils se sont engagés à continuer de mobiliser la force et la solidarité collectives des pays en développement, en renforçant la coopération Sud-Sud et en développant la capacité de négociation du Groupe sur toutes les grandes questions de développement. Les ministres ont également exprimé leur détermination à agir pour que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle nouveau et décisif en ce qui concerne les questions mondiales relatives à l'économie et au développement, conformément à la Charte.

Rôle de l'Organisation des Nations Unies

4. À la veille d'un siècle nouveau et du troisième millénaire, les ministres ont réaffirmé l'importance de l'ONU comme instance centrale de dialogue, de négociation et d'élaboration de politiques sur des questions relatives au développement et à la coopération économique internationale, et ont demandé à tous les États de respecter les principes et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Ils se sont prononcés en faveur d'un système des Nations Unies plus fort, qui soit en mesure de s'attaquer aux problèmes complexes et interdépendants que connaissent les pays en développement. Ils ont souligné la nécessité de renforcer encore la coordination entre l'ONU et les organismes multilatéraux compétents en matière financière et commerciale. À cet égard, ils ont souligné que l'ONU, organisation la plus universelle, devrait jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques économiques internationales. Ils ont également souligné que les principaux organismes internationaux compétents en matière commerciale et financière devaient tenir compte du cadre d'action adopté par l'ONU et veiller à ce que leurs politiques soient conformes aux objectifs de développement des pays en développement. Ils ont également mis l'accent sur le rôle crucial de l'ONU dans la facilitation du développement grâce à ses activités opérationnelles. Les ministres se sont félicités des dialogues de haut niveau qui avaient lieu depuis quelques années entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.
5. Les ministres ont réaffirmé leur détermination à agir, dans le cadre offert par l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances, en faveur d'un monde caractérisé

par la justice, l'équité et une solidarité humaine authentique. Ils ont également réaffirmé leur attachement à la concrétisation pleine et entière du droit au développement et ont souligné qu'au XXI^e siècle l'Organisation des Nations Unies devrait accorder le degré de priorité le plus élevé à cette question.

6. Les ministres se sont félicités de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies ait proclamé l'an 2001 Année pour le dialogue entre les civilisations et ont souligné l'importance de cette initiative, qui constituait un moyen de favoriser la compréhension des diverses cultures et les échanges culturels dans une ère de mondialisation.

Situation économique mondiale

7. Les ministres ont constaté avec beaucoup de préoccupation que l'environnement économique international continuait d'être défavorable au monde en développement. Ils ont relevé que les pays en développement dans leur ensemble connaissaient depuis quelques années un ralentissement de leur croissance économique. Bien qu'il existe dans différentes régions des cas de poursuite de la croissance, de nombreux pays connaissaient un ralentissement débilant, tandis que d'autres sont aux prises avec une crise économique dévastatrice et une profonde récession, sans grand espoir d'en sortir dans un avenir immédiat.

8. Les ministres ont constaté avec préoccupation l'écart croissant entre les pays développés et en développement, la persistance des incertitudes concernant les perspectives de reprise économique mondiale, et les conséquences de cette situation pour les pays en développement. Ils ont souligné la nécessité d'actions multilatérales concertées en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant la solution des problèmes économiques et sociaux et la promotion de la paix et de la sécurité. En conséquence, ils ont demandé l'établissement d'un ordre économique international juste et l'adoption de mesures garantissant une participation pleine et effective des pays en développement au processus de décision visant à résoudre les problèmes économiques mondiaux. Les ministres ont également demandé une réaffirmation de la volonté politique et de l'esprit de partenariat international en matière de développement, ainsi que la création d'un environnement économique international favorable aux efforts que les pays en développement déployaient en vue d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, tout en rappelant que les gouvernements nationaux devaient jouer un rôle prépondérant dans le processus de développement de chaque pays.

Mondialisation et interdépendance

9. Les ministres ont fait observer que l'ampleur et les conséquences inégales de la mondialisation avaient engendré des asymétries économiques aux niveaux mondial et national, et posaient de nouveaux problèmes dans la perspective de l'aspiration au développement des pays en développement. Un grand nombre de ces pays, en particulier les moins avancés, ceux qui sont structurellement faibles et vulnérables, et les petites nations, ont du mal à s'intégrer effectivement dans l'économie mondiale et souffrent des conséquences de la mondialisation. Les ministres ont indiqué que les effets de ces processus étaient de plus en plus prononcés dans les domaines de la finance et du commerce, et se faisaient également sentir dans les domaines social et culturel. Ils ont demandé la réalisation d'une analyse et d'une évaluation plus approfondies des effets possibles de ces tendances pour les pays en développement au XXI^e siècle.

10. D'autre part, les ministres ont souligné que la mondialisation devrait être une force puissante et dynamique capable de renforcer la coopération et d'accélérer la croissance et le développement. Riche de possibilités, elle n'est cependant pas exempte de risques

et de difficultés. Elle peut être inégale et imprévisible mais, bien conduite, permettra de jeter les bases d'une croissance équitable autant que durable à l'échelle nationale et internationale. Les efforts nationaux doivent être étayés par une coopération internationale renforcée si l'on veut inverser la marginalisation, parer aux risques, surmonter les obstacles et exploiter les possibilités offertes par la mondialisation.

11. Les ministres ont constaté que l'économie mondiale continuait de se caractériser par une croissance des flux commerciaux, financiers, technologiques et d'informations, ce qui avait engendré une interdépendance accrue entre les pays. Cependant, les effets de la mondialisation et de l'interdépendance étaient très inégaux. Les ministres ont exprimé une vive préoccupation concernant la marginalisation d'un grand nombre de pays en développement, qui ne pouvaient donc bénéficier de ces processus. Ils ont souligné que la plupart des pays en développement continuaient de se heurter à des problèmes d'accès aux marchés, aux capitaux et aux technologies et qu'un grand nombre d'entre eux avaient du mal à opérer les transformations structurelles nécessaires à une intégration véritable dans l'économie mondiale. Ils ont souligné que l'aptitude à exploiter des possibilités nouvelles était notamment déterminée par des capacités technologiques et institutionnelles d'accéder aux marchés mondiaux. Ils ont recommandé très instamment que les efforts internationaux de développement soient axés sur la création d'un environnement économique international propice dans lequel les pays en développement soient capables de se doter des capacités requises pour être concurrentiels et bénéficier de la mondialisation.

12. Les ministres ont indiqué en outre que la mondialisation et l'interdépendance croissante qu'elle engendrait nécessitaient une gestion efficace portant principalement sur les éléments suivants : a) la démocratisation du processus international de prise de décisions économiques; b) l'examen intégré des questions relatives au commerce, aux finances et au développement par les organismes internationaux; c) la réforme de l'architecture financière internationale; et d) le problème de la marginalisation.

13. Les ministres ont constaté que la récente crise financière en Asie avait mis en évidence les faiblesses du système financier international. Ils ont exprimé leur inquiétude devant le manque de surveillance et de réglementation des transactions monétaires internationales, ainsi que la volatilité du système financier international, qui avaient des effets négatifs sur la stabilité financière et économique mondiale. En conséquence, les ministres ont souligné la nécessité de renforcer l'architecture financière mondiale, notamment en vue de prévenir, de gérer et de résoudre rapidement et efficacement les crises financières, de façon à ce que le système financier international soit plus stable, mieux gérable, plus transparent et davantage orienté vers le développement.

14. Les ministres ont également constaté qu'en raison de la crise financière il était plus nécessaire encore d'accomplir, au niveau mondial, des efforts résolus pour adopter des règles et réglementations plus strictes concernant les mouvements de capitaux à court terme en vue de maintenir et de favoriser la stabilité du système financier international. En particulier, il faut renforcer la fonction de «prêteur de dernier recours» et mettre en place des mécanismes permettant aux organismes financiers multilatéraux, aux banques et institutions régionales et aux principales économies de rétablir rapidement le calme sur les marchés financiers en cas de crise.

15. Les ministres ont souligné que la communauté internationale devait envisager une nouvelle politique de coopération pour le développement axée sur la croissance, la stabilité et l'équité, avec la pleine participation et l'intégration des pays en développement à l'économie mondialisée. Ils ont également accordé une grande importance aux efforts visant à favoriser une meilleure connaissance et une compréhension identique des moyens

par lesquels la communauté internationale devrait relever les défis de la mondialisation et saisir les chances qu'elle offre. À cet égard, ils ont indiqué qu'ils étaient très favorables à la tenue de la prochaine réunion biennale de haut niveau consacrée à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement.

Commerce international

16. Les ministres se sont félicités des résultats de la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 préparatoire à la dixième session de la CNUCED qui s'était tenue à Marrakech (Maroc) du 13 au 16 septembre 1999, et ont demandé aux pays en développement de continuer à coordonner leur position sur les questions commerciales au cours des sessions de la CNUCED.

17. Les ministres se sont engagés à travailler ensemble pour que, lors de la dixième session de la CNUCED, on accomplisse un effort à l'échelle de l'ensemble du système pour faire participer tous les acteurs au développement dans toutes ses dimensions. Ils ont estimé que, comme la dixième session de la CNUCED était la première conférence importante des Nations Unies du nouveau millénaire, elle pourrait définir un nouveau modèle de développement reposant sur la croissance, la stabilité et l'équité avec la participation et l'intégration pleines et entières des pays en développement à l'économie mondialisée, et utiliser la mondialisation pour stimuler efficacement le développement de tous les pays.

18. Les ministres ont vu dans la libéralisation du commerce international sur la base des règles de l'OMC une force puissante et dynamique, capable d'accélérer la croissance et le développement. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient fermement résolus à poursuivre une politique commerciale ouverte et libérale dans la perspective du développement. Ils ont estimé que la troisième Conférence ministérielle de l'OMC devait aider à progresser de façon décisive vers l'établissement d'un système commercial international ouvert, dont les avantages soient équitablement répartis.

19. Les ministres ont constaté cependant avec une vive préoccupation que les pays en développement ne recueillaient pas les fruits du système commercial multilatéral en place. Les progrès de la libéralisation sont lents dans des secteurs particulièrement importants pour ces pays, et il y a un net déséquilibre entre les droits et obligations que comportent les accords commerciaux multilatéraux, ainsi qu'entre les conditions d'accès aux marchés. Ils ont déclaré que la persistance de ces anomalies risquait de saper la confiance des pays en développement dans le système multilatéral et de renforcer la position de ceux qui souhaiteraient se retrancher dans une attitude protectionniste peu judicieuse.

20. Les ministres attachaient donc la plus haute importance à la solution des problèmes rencontrés par les pays en développement dans l'application des accords commerciaux multilatéraux de l'OMC, afin que ces pays puissent prendre à la croissance du commerce international une part en rapport avec leurs besoins économiques. Si de nombreux pays en développement n'ont pas retiré les avantages escomptés dans des domaines importants pour eux, c'est parce que d'importants partenaires commerciaux ne se sont pas acquittés pleinement ni fidèlement de leurs obligations dans ces secteurs, en particulier pour les textiles et les vêtements. Les ministres ont donc prié instamment la troisième Conférence ministérielle de l'OMC d'étudier et de régler à Seattle la question de l'application des accords et décisions de Marrakech.

21. En particulier, les ministres ont souligné que, pour que les pays en développement retirent des accords multilatéraux de l'OMC le profit attendu, il fallait mettre en oeuvre leurs dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié, dont beaucoup étaient des clauses de l'«effort maximal» et n'étaient pas appliquées.

22. Les ministres ont souligné que les négociations prévues au «programme incorporé» devraient être engagées sans retard, compte tenu des priorités des pays en développement :

Dans l'agriculture, l'objectif devrait être de soumettre ce secteur aux règles normales de l'OMC et de s'attaquer aux problèmes particuliers des pays qui ont une économie essentiellement agricole, des petits pays en développement insulaires et des pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires;

Les négociations sur le commerce des services devraient se dérouler dans le cadre de l'AGCS et viser à libéraliser les secteurs particulièrement importants pour les pays en développement ainsi que le mouvement des personnes physiques, compte tenu de l'impact du commerce électronique;

Les examens prescrits par les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC devraient aider à corriger les déséquilibres et à assurer l'application effective des dispositions en faveur des pays en développement.

23. Les ministres ont demandé aux pays développés de s'employer activement à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, et d'admettre en franchise et hors contingent les exportations des pays les moins avancés. Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur les engagements déjà contractés par les membres de l'OMC en ce qui concerne les régimes préférentiels. Les négociations futures devraient porter sur la suppression des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, avec l'adoption de nouvelles disciplines pour empêcher le recours abusif à des mesures comme l'imposition de droits antidumping ou de droits compensateurs, le recours à des sauvegardes, l'application de règlements sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles au commerce, ainsi que pour combattre l'apparente recrudescence des restrictions volontaires à l'exportation. Le programme de travail concernant l'harmonisation des règles d'origine non préférentielle devrait être exécuté le plus tôt possible pour que les règles deviennent plus simples et plus transparentes.

24. Les ministres se sont engagés à lancer collectivement des initiatives pour les futures négociations commerciales multilatérales, lors desquelles il faudrait aussi accorder une attention particulière à des questions comme le transfert de technologie, les sauvegardes appropriées pour les pays en développement, la prise en compte des mesures autonomes de libéralisation, le financement des exportations, les marchés de produits de base et l'intégration équitable des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Ces négociations devraient déboucher sur l'application effective des dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui concernent le transfert de technologie, dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances techniques, et sur l'établissement de mécanismes en vue d'une protection équilibrée des ressources biologiques ainsi que de disciplines pour protéger les connaissances traditionnelles; il faut permettre aux pays en développement, dans le cadre de l'Accord sur les MIC et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de prendre les mesures nécessaires à l'application de leur politique de développement ainsi qu'à la diversification et à la valorisation de leurs exportations.

25. Les ministres ont réaffirmé que la Déclaration ministérielle de Singapour avait confirmé que l'OIT était l'organisation compétente pour toutes les questions concernant les normes en matière de travail. Ils se sont opposés catégoriquement à l'établissement d'un lien quelconque entre le commerce et ces normes. Ils étaient également contre l'utilisation de normes environnementales à des fins protectionnistes. Ils ont affirmé que les questions intéressant ces normes devaient être traitées par les organisations internationales compétentes, et non par l'OMC.

26. Les ministres restaient convaincus de la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement différencié et plus favorable, et notamment une assistance pour les aider à supporter le coût de la transition et pour leur donner le temps d'atteindre leurs objectifs et d'accroître leur compétitivité. La notion de traitement spécial et différencié devrait être revue et développée pour tenir compte de l'évolution du commerce mondial et de l'internationalisation de la production. Cela devrait aller de pair avec un renforcement des capacités, un élargissement de l'accès aux marchés et l'adoption par les pays industrialisés de mesures visant à encourager leurs entreprises et institutions à transférer des techniques et des connaissances spécialisées aux pays en développement ainsi qu'à y investir.

27. Les ministres ont souligné que la suppression des obstacles commerciaux ne suffirait pas pour accélérer l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Ils ont donc prié instamment la communauté internationale de renforcer ses programmes de coopération technique et d'amélioration des capacités, et de fournir un appui pour remédier aux problèmes de production ainsi que pour améliorer l'infrastructure commerciale des pays en développement, en particulier des PMA et des petits pays. Il faut consolider leurs secteurs d'exportation et faire en sorte que le secteur primaire contribue davantage au développement grâce à une diversification. Les ministres ont indiqué qu'il convenait d'accélérer l'exécution des activités s'inscrivant dans le cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, approuvé en 1997 à la réunion de haut niveau de l'OMC sur le développement du commerce des PMA, et ont demandé aux pays développés de fournir les ressources nécessaires à cette fin.

28. Les ministres ont demandé en outre à la communauté internationale d'étudier attentivement les propositions adoptées par les participants à l'atelier de coordination sur les PMA organisé en Afrique du Sud en juin 1999.

29. Les ministres ont noté l'importance pour tous les pays d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales nationales et les accords commerciaux multilatéraux. À cet égard, ils se sont déclarés préoccupés par le fait que :

Des mesures économiques coercitives continuent d'être prises contre des pays en développement, notamment avec l'imposition unilatérale de sanctions économiques et commerciales qui sont contraires au droit international, en violation de la Charte des Nations Unies et des règles de l'OMC;

Les préférences commerciales accordées à certains pays en développement continuent d'être soumises à des conditions étrangères au commerce. Ils ont affirmé qu'il fallait mettre un terme à ces pratiques néfastes.

30. Les ministres ont souligné que l'universalité de l'Organisation mondiale du commerce devrait être réalisée le plus tôt possible afin de renforcer le système commercial multilatéral. Ils ont déclaré qu'une assistance appropriée devrait être fournie aux pays en développement qui souhaitent accéder à l'OMC. Les conditions proposées à ces pays ne devraient pas aller au-delà des engagements pris par les pays en développement et les PMA déjà membres de l'OMC, ni être sans rapport avec ces engagements. Ils ont demandé instamment à tous les membres de l'OMC de s'abstenir de soumettre les demandes d'admission émanant de pays en développement à des exigences excessives et indues. En conséquence, les ministres ont souligné qu'il fallait prévoir des procédures d'accession transparentes, simplifiées et accélérées qui soient conformes aux règles et disciplines de l'OMC.

31. Les ministres étaient conscients de l'importance des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, qui encouragent les courants commerciaux et les flux

d'investissement, les économies d'échelle, la libéralisation économique et l'intégration de leurs membres dans le système de relations économiques internationales dans le cadre d'un régionalisme ouvert, permettant de progresser vers un système multilatéral plus ouvert.

32. Les ministres ont jugé important d'accroître la complémentarité des décisions économiques prises à l'échelle internationale. Les institutions internationales compétentes devraient suivre des politiques complémentaires qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des accords commerciaux multilatéraux, tout en veillant au respect des droits reconnus à ces pays dans ces accords.

33. Les ministres ont souligné que la question des produits de base continuait d'occuper une place prioritaire dans la problématique du développement, dans la mesure où les recettes tirées de l'exportation de ces produits restaient d'une importance primordiale. La CNUCED doit mener des travaux d'analyse et réaliser des activités de coopération technique pour aider les pays en développement à diversifier horizontalement et verticalement leur production à l'exportation. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer le secteur des exportations et de stimuler la contribution positive que le secteur des produits de base pouvait apporter au développement, et ont demandé instamment à la communauté internationale de continuer d'appuyer le Fonds commun pour les produits de base, notamment en versant les contributions annoncées.

34. Conscients de l'importante contribution de l'investissement étranger direct à la croissance et au développement dans les pays en développement, ainsi qu'à la modernisation de leur production, les ministres se sont déclarés favorables à l'investissement dans les branches productives de l'économie des pays en développement, à la fois pour encourager la création d'emplois et le transfert de compétences, de technologie et de connaissances aux populations, et pour favoriser l'activité commerciale et la création de partenariats avec les entreprises du monde en développement de façon que toutes les entreprises deviennent compétitives sur le marché mondial. Ils ont demandé aux grands pays d'origine d'élargir leurs mécanismes de garantie de l'investissement aux pays en développement, en particulier aux PMA, et ont demandé instamment à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) d'instituer des primes préférentielles en faveur des investisseurs des pays en développement où il n'existait pas de mécanisme national de garantie. Ils ont fait observer qu'il fallait poursuivre l'étude des questions relatives à la place du développement dans les accords internationaux d'investissement. Les ministres ont encouragé l'établissement, dans les pays en développement, d'entreprises viables et capables de soutenir la concurrence internationale et se sont engagés à continuer d'appuyer les accords de coopération pour la création de réseaux régionaux et sous-régionaux d'entreprises. Ils ont demandé à la CNUCED, dans ses activités relatives aux petites et moyennes entreprises, d'aider les pays en développement, en coopération avec d'autres organisations compétentes, à poursuivre leurs efforts en faveur de l'entreprenariat féminin.

35. Les ministres ont souligné de nouveau qu'il importait d'élargir les possibilités et les filières de transfert de technologie et de connaissances spécialisées vers les pays en développement. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'analyser les incidences des accords commerciaux multilatéraux en vigueur sur l'accès à la technologie. Il faut aussi que les engagements pris dans les accords internationaux existants en ce qui concerne le transfert de technologie vers les pays en développement soient honorés. Ils ont déclaré que le transfert de technologie, en particulier vers les pays en développement, ne devrait pas souffrir de restrictions arbitraires ou discriminatoires. Les ministres ont souligné que la communauté internationale devrait plutôt définir des principes et des directives pour favoriser le partage des connaissances et des technologies au profit du développement.

36. Les ministres ont relevé que la révolution de l'information transformait la conduite des affaires. Il faut renforcer la capacité des pays en développement de participer efficacement au commerce électronique; il importe aussi d'analyser les incidences de ce commerce sur les perspectives de commerce et de développement des pays en développement. Les ministres ont indiqué qu'il faudrait analyser les aspects fiscaux, juridiques et réglementaires du commerce électronique.

37. Les ministres se sont félicités de ce que certains pays en développement acquéraient une nouvelle dimension en devenant d'importants investisseurs étrangers et acteurs du commerce international, ce qui devrait permettre à la coopération économique entre pays en développement (CEPD) de contribuer à un accroissement de l'investissement et du commerce mutuel, ainsi qu'à l'intensification de la coopération industrielle et technologique. La CEPD aux niveaux régional, sous-régional et interrégional est importante pour aider les pays en développement à se regrouper au sein d'espaces économiques viables nécessaires pour stimuler un commerce dynamique et la croissance des investissements. Ils se sont félicités du succès du deuxième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et ont invité les pays participants à unir leurs efforts pour approfondir, accélérer et élargir le SGPC afin d'en renforcer l'impact et à étudier différents moyens de rationaliser le processus de négociation pour un troisième cycle.

Financement du développement

38. Les ministres ont souligné l'importance cruciale du financement pour le succès du processus de développement. Ils ont demandé la conclusion d'un nouveau partenariat mondial au plus haut niveau en vue de donner au financement du développement des assises solides et de le rendre prévisible. Ils se sont déclarés satisfaits des résultats des délibérations du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement, estimant qu'elles contribuaient beaucoup à la mise en place d'un tel partenariat. Les ministres ont demandé instamment que la communauté internationale s'emploie résolument à dégager des ressources suffisantes pour faciliter une croissance économique soutenue dans les pays en développement. À cet égard, ils ont souligné la nécessité de convoquer une conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement en 2001, afin d'atteindre ces objectifs. En conséquence, les ministres ont demandé à la communauté internationale d'accélérer le processus de préparation de cette conférence, notamment en ce qui concerne son objet, son ordre du jour, sa conception et ses modalités. Ils ont souligné que l'ordre du jour de la conférence devait permettre un examen global et intégré de toutes les questions ayant trait au financement du développement. Ils ont indiqué que le Groupe des 77 devait s'employer activement à définir une position collective et coordonnée sur cette question en étroite coopération avec le Groupe des 24.

Aide publique au développement et dette extérieure des pays en développement

39. Les ministres ont constaté que les pays en développement continuaient d'accomplir des efforts considérables pour dégager des ressources internes pour le développement. Cependant, ils ont souligné que ces efforts devaient être complétés par des ressources externes, pour qu'il soit possible de répondre efficacement aux besoins de ces pays en matière de développement. Les ministres se sont dits préoccupés par le recul de la coopération au développement et ont souligné la nécessité de la renforcer, de façon à répondre aux besoins nouveaux des pays en développement dans le contexte du phénomène récent de mondialisation et de libéralisation. À cet égard, ils ont indiqué qu'un lien étroit existait entre la prospérité des pays respectivement en développement et développés, et

on souligné que les pays en développement étaient en puissance des locomotives de la croissance. Ils ont demandé instamment aux pays développés de procéder aux investissements nécessaires, notamment en allouant des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour la réalisation de ce potentiel.

40. Les ministres ont également constaté avec préoccupation que, ces dernières années, il s'était produit une baisse constante et importante de l'aide publique au développement, qui était descendue à 0,22 % du PNB, c'est-à-dire moins d'un tiers de l'objectif de 0,7 % de l'ONU. Ils ont réaffirmé qu'il était urgent d'augmenter de façon appréciable l'aide publique au développement. À cet égard, ils ont demandé très instamment le respect des objectifs internationalement convenus en matière d'aide publique au développement et des engagements relatifs à l'apport de ressources nouvelles et supplémentaires. En particulier, ils ont exhorté les pays développés à allouer 0,7 % de leur PNB aux pays en développement d'ici à l'an 2000, conformément aux engagements inscrits dans l'Action 21, ainsi que 0,15 % aux pays les moins avancés conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Paris adoptés en septembre 1990.

41. Les ministres ont regretté que, malgré plusieurs initiatives prises au cours de la décennie écoulée par la communauté internationale, la crise de l'endettement restait l'un des principaux obstacles au développement des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et les pays à revenus faible, intermédiaire, tranche inférieure et intermédiaire. Ils ont réaffirmé qu'il était urgent que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organismes de financement internationaux, adoptent une solution efficace, complète, équitable, définitive, propice au développement et durable au problème de l'endettement des pays en développement, avec notamment une réduction de la dette et une augmentation des transferts financiers à des conditions favorables pour tous les pays en développement. En même temps, ils ont souligné que les politiques d'ajustement structurel ne devaient pas détourner des ressources des priorités sociales des pays débiteurs.

42. Les ministres se sont félicités de la récente décision des sept pays les plus industrialisés (G-7) d'améliorer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et d'accorder un allègement supplémentaire de la dette. Ils ont demandé l'accomplissement d'efforts plus concertés pour progresser dans un avenir rapproché vers un allègement de la dette plus rapide et plus important, grâce à une application souple des critères à remplir, à une augmentation des contributions au Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et à d'autres modalités viables et efficaces pour son financement, ainsi qu'au moyen d'autres mesures de nature à mettre fin de façon définitive au fardeau intenable de la dette des pays en développement.

43. Les ministres ont pris acte des initiatives les plus récentes en vue de résoudre le problème de l'endettement des pays pauvres très endettés, mais ils ont souligné la nécessité de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement à revenu intermédiaire, qui compromettrait gravement les efforts que ces pays accomplissaient pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Ils ont souligné le rôle important que ces pays jouaient dans l'économie mondiale et ont demandé l'adoption d'arrangements relatifs à la réduction de leur dette, pour accélérer le déblocage de ressources financières en faveur du développement. Les ministres ont également demandé le renforcement des mesures de conversion de la dette extérieure des pays en développement à revenu intermédiaire, afin de favoriser des investissements pour le développement conformément aux priorités et aux besoins de ces pays.

Microcrédit

44. Les ministres ont réaffirmé leur soutien à la campagne mondiale lancée par le Sommet sur le microcrédit de 1997, qui vise à offrir à 100 millions de familles parmi les plus pauvres du monde, en particulier aux femmes de ces familles, des crédits en vue de l'exercice d'activités économiques indépendantes, et d'autres services financiers et commerciaux d'ici à 2005. Ils se sont félicités de la tenue de la Réunion des Conseils à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 24 au 26 juin 1999. Ils ont constaté les effets favorables des microcrédits sur l'éradication de la pauvreté dans les pays où ils sont accordés. Les ministres ont également reconnu le rôle du microcrédit dans le renforcement des moyens d'action des femmes et ses effets positifs pour les familles pauvres, et ils ont à nouveau demandé une augmentation du financement de cette initiative très utile.

Suivi des grandes conférences et sommets des Nations Unies

45. Les ministres ont souligné qu'il était essentiel de donner suite de façon efficace aux grandes conférences des Nations Unies qui ont été tenues depuis 1990, de façon à ce que les engagements, les recommandations et les mesures convenus lors de ces conférences soient mis en oeuvre dès que possible. Ils ont constaté que des pays en développement avaient accompli des progrès considérables dans le respect de leurs engagements. Cependant, ils se sont dits préoccupés par le fait que les efforts déployés par les pays en développement pour honorer pleinement leurs engagements étaient entravés par l'insuffisance des ressources externes fournies. Cette situation était encore aggravée par les incidences de la récente crise économique et financière en Asie du Sud-Est, qui avait des conséquences au niveau mondial.

46. Les ministres ont également exprimé une vive préoccupation devant l'absence de volonté politique de la part de la communauté internationale des donateurs lorsqu'il s'agissait d'honorer les engagements pris lors de ces conférences. Ils ont demandé instamment aux pays développés de tenir leurs engagements de mise en oeuvre intégrale des décisions, des recommandations et des objectifs énoncés dans les programmes d'action et autres documents adoptés lors des grandes conférences et des sommets des Nations Unies tenus au cours des années 90. Ils ont demandé que les pays développés accomplissent des efforts accrus pour offrir une assistance concrète en vue de l'éradication de la pauvreté, conformément aux décisions des conférences et sommets. Ils ont aussi mis en garde contre toute tentative d'appliquer sélectivement les décisions des conférences et sommets, en écartant les obligations de la communauté internationale dans des domaines tels que l'amélioration de l'accès aux marchés, l'allègement du fardeau de la dette et les mesures visant à favoriser les flux financiers et les transferts de technologie.

47. Les ministres ont demandé la mise en place de mécanismes de financement efficaces en vue de l'octroi de ressources internationales pour aider les pays en développement à tenir les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre des programmes d'action adoptés lors des grandes conférences et des sommets des Nations Unies.

48. Les ministres ont souligné la nécessité de réaliser prochainement des préparatifs de fond en vue d'examiner, après l'écoulement d'une période de cinq années, la mise en oeuvre de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), de façon à obtenir des résultats significatifs. En particulier, ils comptaient que des progrès seraient accomplis dans la tenue des engagements concernant les moyens de mise en oeuvre. Les ministres ont exprimé l'espoir que la préparation de cet examen permettrait de déceler les problèmes et les obstacles pouvant entraver la tenue de ces engagements, et de concevoir des mécanismes pour y remédier.

Environnement et développement

49. Les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent d'accélérer la mise en oeuvre globale d'Action 21. Ils ont également souligné qu'il importait de s'assurer que l'ensemble des mesures et programmes concernant l'environnement mondial se fondaient sur le dialogue ou le consensus international et ne constituaient en aucun cas un obstacle arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée susceptibles de ralentir la croissance économique. Ils ont à cet égard fait ressortir que cette mise en oeuvre ne devait pas priver les pays en développement de leur droit à pleinement tirer parti de leurs ressources, essentielles à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Les ministres ont appelé les pays développés à s'acquitter de tous les engagements énoncés dans Action 21 qui les obligent à mettre un terme à leurs pratiques nuisibles à l'environnement mondial et à aider les pays en développement à remédier à toute situation dangereuse pour l'environnement en leur fournissant des ressources financières complémentaires et en leur permettant de bénéficier du transfert de technologie. Ils ont dans ce contexte réaffirmé le principe des responsabilités communes mais différenciées.

50. Les ministres ont souligné que la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles étaient des facteurs essentiels au succès de toute stratégie de développement durable. Il était par conséquent important de souligner qu'il convenait de décider de modalités effectives pour l'élaboration et le développement, de technologies écologiquement viables aisément accessibles aux pays en développement et pouvant leur être transférées à des conditions favorables notamment sous forme de prêts, d'aide et de dons. Ces modalités devaient porter en particulier sur la création, dans les pays en développement, de centres de technologie internationaux, régionaux et sous-régionaux et la diffusion d'informations sur les technologies écologiquement rationnelles existantes.

51. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, les ministres ont noté que les efforts visant à prévenir et combattre la désertification demeuraient insuffisants. Ils se sont déclarés préoccupés par le manque de ressources financières et le fait que le Mécanisme mondial n'était pas encore complètement opérationnel. Ils ont appelé la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organismes de coopération internationale au service du développement, à fournir un soutien d'ordre technique, scientifique et financier facilitant la mise en oeuvre de la Convention. Les ministres se sont félicités de la tenue de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, qui doit avoir lieu au Brésil en novembre prochain et permettre de trouver moyen de pleinement mettre en oeuvre la Convention.

52. Les ministres ont souligné qu'il était urgent pour la communauté internationale de se pencher sur la question de la prévention des catastrophes naturelles et de prendre, dans le cadre des stratégies et politiques de développement durable existant à tous les niveaux, des mesures dans ce domaine. Ils ont dans ce contexte instamment demandé la pleine mise en oeuvre des résolutions 52/200 et 53/185 de l'Assemblée générale et de la résolution 1999/46 du Conseil économique et social sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño dans le cadre des nouveaux arrangements adoptés après la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

53. Les ministres se sont félicités de l'adoption du Protocole de Kyoto et des engagements juridiquement contraignants qu'avaient pris les Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'annexe B dudit Protocole. Ils ont instamment appelé les pays développés à prendre au plus vite des mesures efficaces pour traduire en actes ces engagements, notamment au niveau national. L'échange de certificats de pollution permettant la mise

en oeuvre desdits engagements ne pourra commencer que lorsque les questions relatives aux principes et modalités de cet échange, et notamment l'allocation initiale des certificats sur une base équitable pour tous les pays auront été réglées par les Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les ministres ont rejeté catégoriquement toutes les tentatives faites par certains pays développés de faire dépendre leur ratification du Protocole de Kyoto de la question de participation des pays en développement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les ministres ont également demandé que des mesures soient immédiatement adoptées pour fournir aux pays en développement les ressources financières et les technologies non polluantes dont ils ont besoin pour s'acquitter des engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et qui portent notamment sur l'établissement d'un inventaire des émissions nationales et la diffusion d'informations sur les changements climatiques. Les ministres ont également instamment prié les pays développés de ne pas faire un usage abusif des «mécanismes prévoyant une certaine latitude» envisagés dans le Protocole de Kyoto en vue de se soustraire aux engagements qu'ils ont pris de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelon national.

54. Les ministres ont reconnu que l'appauvrissement de la couche d'ozone constituait une grave menace pour le monde entier. Ils ont instamment prié les Parties au Protocole de faire ce qui leur était demandé et d'éliminer progressivement la production et la consommation des substances menaçant l'ozone visées, conformément aux calendriers arrêtés par les pays dans le cadre du Protocole et d'apporter une assistance aux producteurs des pays en développement affectés.

55. Les ministres ont noté qu'il convenait de pleinement mettre en oeuvre les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et attendaient avec beaucoup d'intérêt la fin des négociations portant sur l'élaboration d'un Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

56. Les ministres ont reconnu l'importance des travaux réalisés par le Forum intergouvernemental sur les forêts qui a succédé au Groupe intergouvernemental sur les forêts dans la mise en oeuvre des principes se rapportant aux forêts¹ et pris acte des résultats de la troisième session du Forum, qui a eu lieu à Genève en mai 1999. Les ministres ont, à cet égard, demandé que se tiennent des négociations constructives lors de la dernière session du Forum en février 2000. Les ministres ont appelé les pays développés à s'acquitter de leurs engagements, notamment, s'agissant des Forum et Groupe intergouvernementaux sur les forêts, de ceux figurant aux chapitres 33 et 34 d'Action 21 et de continuer à soutenir la tenue de délibérations de fond et l'adoption de toute mesure concrète faisant fond des principes se rapportant aux forêts adoptés à Rio.

57. Les ministres ont souligné la nécessité de préparer dès que possible sur le plan technique l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement afin de lui donner un tour concret. Ils ont notamment noté le peu de progrès réalisé dans la mise en oeuvre des engagements pris au niveau international dans des domaines tels que l'octroi de ressources financières supplémentaires et le transfert de technologies écologiquement rationnelles à des conditions de faveur, que la Conférence «Rio + 5» avait mis en relief en 1997, et ont exprimé l'espoir que les préparatifs de l'examen décennal permettraient de définir les défis à relever et les problèmes rencontrés pour s'acquitter desdits engagements et de mettre au point des mécanismes et des mesures pour remédier à la situation.

¹ Déclaration, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts.

CNUEH (Habitat) et PNUE

58. Les ministres ont noté avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 53/242 sur le «rapport du Secrétaire Général sur l'environnement et les établissements humains» et souligné son importance pour le processus de réforme et de revitalisation du système des Nations Unies dans ces domaines, en particulier pour ce qui est des rôles joués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains [CNUEH (Habitat)]. Ils ont par conséquent appelé à une mise en oeuvre efficace et rapide de la résolution, en vue notamment de renforcer les fonctions, les capacités, l'efficacité et l'utilité de ces deux organismes.

59. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la diminution des ressources du PNUE et du CNUEH (Habitat) et ont instamment demandé aux pays développés de soutenir ces organismes en leur fournissant des ressources financières adéquates, stables et prévisibles afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat.

Développement et coopération économique internationale

60. Les ministres ont déclaré qu'il était urgent pour certains pays développés d'abroger toute loi et réglementation ayant des conséquences extraterritoriales négatives et tout autre type de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales contre des pays en développement. Ils ont souligné que ces lois et mesures non seulement allaient à l'encontre des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, mais menaçaient également la liberté du commerce et des investissements clairement mentionnée dans de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment les principes portant sur la création de l'Organisation mondiale du Travail.

61. Les ministres se sont également déclarés gravement préoccupés par les effets des sanctions économiques sur la population civile et les capacités en matière de développement des pays visés et ont par conséquent instamment demandé à la communauté internationale d'épuiser tous les moyens pacifiques avant d'avoir recours aux sanctions qui ne devraient être envisagées qu'en dernier ressort. Si elles s'avéraient nécessaires, ces sanctions ne devraient être établies qu'en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies et comporter des objectifs et un calendrier précis, des dispositions en vue d'un réexamen régulier et des conditions précises de levée et ne jamais être utilisées en guise de châtimeur ou de représailles.

62. Les ministres ont rappelé le paragraphe 179 du Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud), qui exprimait les graves préoccupations causées par l'attaque aérienne lancée contre l'usine de produits pharmaceutiques d'El-Shifa (Soudan) le 20 août 1998. Ils ont déclaré que cet acte avait eu des effets préjudiciables sur le développement économique et social du pays concerné et ont exprimé leur solidarité et leur soutien à la demande d'examen juste et équitable de la question présentée par ce dernier conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Science et technologie

63. Les ministres ont souligné combien il était important pour les pays en développement d'avoir accès à la science et à la technologie s'ils voulaient promouvoir leur croissance économique et favoriser un développement durable. Ils ont par conséquent mis l'accent sur la nécessité pour ces pays de contribuer aux progrès rapides de la science et de la

technologie et d'en tirer parti. Les ministres ont appelé la communauté internationale à aider les pays en développement à renforcer et développer leurs capacités endogènes dans les domaines de la science et de la technologie, notamment en ce qui concerne les technologies écologiquement rationnelles et les technologies nouvelles ou émergentes. Ils ont souligné dans ce contexte la nécessité d'améliorer les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social, notamment en réexaminant ses méthodes de travail, ainsi que ses contributions aux efforts déployés par les pays en développement dans ce domaine.

64. Les ministres ont également demandé que soient éliminés tous les obstacles à l'accès à la technologie et souligné que le transfert de technologie était un engagement pris par les gouvernements des pays développés dans divers forums et ne devait par conséquent pas être laissé uniquement au secteur privé ou basé sur les prix du marché mais plutôt améliorer la productivité et la compétitivité des pays en développement sur la scène internationale ainsi que la qualité de vie et la santé des populations et l'environnement. Ils ont également demandé la création dans les pays en développement de centres nationaux d'information technologique et le renforcement des liens qu'ils entretiennent sur les plans régional et mondial afin de promouvoir les travaux de recherche et la mise au point et la diffusion des technologies dans les pays en développement. Ils ont souligné dans ce contexte qu'il importait de se pencher sur des moyens de continuer à promouvoir la science et la technologie et la coordination en la matière dans et entre les pays en développement.

Industrialisation

65. Les ministres ont réaffirmé qu'il demeurait urgent de promouvoir l'industrialisation en tant qu'instrument dynamique propre à accélérer le développement économique et social, et facteur essentiel d'élimination de la pauvreté et de création d'emplois productifs dans les pays en développement. Ils ont appelé la communauté internationale, notamment les organismes compétents des Nations Unies, et en particulier l'ONUDI, à faciliter la mise en oeuvre du Programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique afin de permettre aux pays de ce continent de s'industrialiser.

66. Les ministres ont fortement appuyé le rôle essentiel joué par l'ONUDI dans la promotion d'un développement industriel durable et le transfert des technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement et son soutien aux efforts qu'ils déployaient en faveur d'un développement durable. Ils se sont félicités des initiatives prises par l'ONUDI pour décentraliser ses activités et fournir ainsi un appui plus efficace au développement. Ils ont appelé tous les États Membres à renouveler et renforcer leur soutien politique et financier à cette organisation afin de lui permettre de s'acquitter de son nouveau mandat. Les ministres ont à cet effet instamment appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à honorer ses obligations envers l'ONUDI en s'acquittant au plus tôt de la totalité des sommes dont il lui était redevable.

Activités opérationnelles de développement

67. Les ministres ont souligné l'importance du rôle du système des Nations Unies dans les activités opérationnelles de développement. Ils ont appelé tous les pays en développement à participer effectivement aux travaux des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et souligné que le financement des activités opérationnelles de développement devait être prévisible, stable et ininterrompu de manière à répondre aux besoins croissants des pays en développement. Ils ont constaté avec regret que malgré l'introduction de multiples mesures de réformes, et notamment des cadres de financement

pluriannuels, la situation financière des fonds et programmes en ce qui concernait les ressources de base demeurait instable et précaire. Ils se sont félicités qu'un certain nombre de pays en développement contribuent aux fonds et programmes au titre des ressources de base, témoignant ainsi de la confiance et de l'intérêt qu'ils accordaient à ces organismes. Ils ont invité les pays donateurs traditionnels à accroître notablement leurs contributions à ces ressources de base afin de réaliser sans délai les objectifs définis. Ils ont réaffirmé que les réformes entreprises par le système des Nations Unies et les décisions prises par les fonds et programmes des Nations Unies, notamment en matière de stratégies de financement, devaient préserver les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des Nations Unies, à savoir l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le financement volontaire et à titre gracieux, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement. Les ministres ont réaffirmé qu'il importait que les gouvernements jouent un rôle essentiel dans l'établissement des priorités dans leurs pays respectifs ainsi qu'en matière de coordination. Tout en prenant acte des efforts déployés par les fonds et programmes pour obtenir davantage de ressources, ils ont souligné que ces ressources ne pouvaient que compléter celles qui étaient fournies par les pays donateurs. Leur utilisation devait en outre être conforme aux priorités définies par les conseils d'administration; elles ne devaient en aucun cas servir à dénaturer les priorités des organismes, fonds et programmes opérationnels des Nations Unies.

68. Les ministres ont invité les institutions, fonds et programmes à prendre les mesures voulues pour pleinement utiliser la coopération Sud-Sud dans leurs programmes d'assistance et à accroître leurs achats de biens et de services auprès des pays en développement.

Assistance humanitaire

69. Les ministres ont souligné qu'il convenait de continuer à établir une distinction claire entre l'assistance humanitaire et les autres activités du système des Nations Unies. Ils ont rejeté le prétendu droit d'ingérence humanitaire que ne consacrait ni la Charte des Nations Unies ni le droit international.

70. Les ministres ont souligné la nécessité de scrupuleusement respecter les Principes directeurs en matière d'assistance humanitaire définis dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Ils ont souligné que ces principes étaient valides, avaient fait leurs preuves et devaient continuer d'être pleinement respectés. Ils ont noté que la réponse apportée par la communauté internationale aux situations d'urgence humanitaire n'était ni suffisante ni géographiquement équilibrée. Ils ont appelé les pays développés à fournir des ressources adéquates et à s'abstenir de faire dépendre leur aide de considérations politiques. Ils ont également souligné la nécessité de faire en sorte que l'assistance humanitaire complète l'assistance au développement.

71. Les ministres ont demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU de développer et d'utiliser les capacités des pays en développement, plus accessibles en cas de catastrophe et souvent moins onéreuses.

72. Les ministres ont pris acte des conclusions convenues de 1999 du Conseil économique et social sur l'assistance économique et humanitaire et les secours spéciaux et appelé à la pleine mise en oeuvre dans les meilleurs délais des mesures qui y sont définies concernant la phase de transition qui suit les catastrophes naturelles et les situations d'urgence humanitaire complexes et doit permettre d'assurer la continuité entre la phase des secours et celle du relèvement de la reconstruction et du développement des pays affectés.

La situation financière et les problèmes administratifs et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies

73. Les ministres ont réaffirmé que les États Membres avaient, sur le plan juridique, l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation, conformément à la Charte des Nations Unies, et qu'ils devaient verser leurs quotes-parts en totalité, ponctuellement et sans conditions. Tout en reconnaissant qu'il fallait faire preuve de compréhension vis-à-vis de ceux qui étaient temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de difficultés économiques réelles, les ministres ont appelé tous les autres, et en particulier l'État Membre redevable de la contribution la plus élevée, à verser leurs quotes-parts en totalité, ponctuellement et sans condition.

74. Les ministres se sont de nouveau déclarés très préoccupés par les difficultés financières et chroniques de l'Organisation dont ils ont réaffirmé que la cause principale demeurait le non-versement intégral par certains pays développés, et en particulier le plus gros contribuant, de leurs contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix ponctuellement et sans condition.

75. Les ministres ont réaffirmé que le principe de la «capacité de paiement» était fondamental dans la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont par ailleurs souligné que, dans le cas des pays en développement, le calcul ne devait pas se faire à un taux plus élevé que leur capacité de paiement en conséquence d'ajustements du barème.

76. Les ministres ont également réaffirmé que les principes contenus dans le barème spécial des quotes-parts fixé dans les résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 43/232 du 1er mars 1999 pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix devaient être adoptés à titre permanent. Ils ont souligné à cet égard que le barème de financement de ces opérations devait refléter visiblement les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité et la situation économique des autres pays ou groupes de pays, en particulier des pays en développement. Ils ont par ailleurs souligné que la fixation d'un plafond et d'un plancher pour les membres permanents du Conseil de sécurité était totalement inacceptable. Ils ont enfin rappelé que les pays les moins développés économiquement avaient une capacité limitée de contribuer aux budgets des opérations de maintien de la paix.

77. Les ministres se sont déclarés préoccupés par le fait que, compte tenu du déficit de trésorerie persistant du budget ordinaire, il s'avérait nécessaire d'emprunter sur les budgets de maintien de la paix pour financer les dépenses au titre du budget ordinaire. Cette pratique continuait de constituer pour les pays en développement fournissant contingents et matériel une charge financière injustifiable. Ces pays, en n'étant remboursés que de manière tardive et irrégulière des sommes qui leur étaient dues, continuaient de subventionner l'Organisation. Cette pratique exceptionnelle ne pouvait se poursuivre indéfiniment. Les ministres se sont élevés contre le fait que les pays en développement fournissant contingents et matériel aux diverses opérations de maintien de la paix n'étaient remboursés que tardivement et irrégulièrement du fait du non-paiement par certains États Membres de leurs quotes-parts.

78. Les ministres ont souligné qu'il ne pouvait y avoir de plafond au budget de l'Organisation des Nations Unies et que les propositions budgétaires du Secrétaire général devaient refléter le volume des ressources nécessaires à la pleine mise en oeuvre de l'ensemble des programmes et activités qu'il lui avait été demandé d'exécuter. Ils se sont, à cet égard, déclarés préoccupés par la diminution des montants proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport à l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206, fruit de longues négociations entre tous les États Membres. Ils

ont souligné qu'il convenait d'examiner attentivement les propositions budgétaires à la lumière de l'esquisse approuvée et en tenant compte de toutes les directives adoptées pour l'exercice biennal 2000-2001.

79. Les ministres ont souligné que les propositions budgétaires devaient être soumises conformément aux procédures budgétaires prévues par la résolution 41/213 et aux règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont réaffirmé que les priorités établies par les États Membres dans le plan à moyen terme, en particulier celles qui concernaient les activités de développement, devaient être pleinement respectées et mises en oeuvre.

80. Les ministres ont souligné qu'il convenait d'achever dès que possible les négociations portant sur l'élaboration des modalités relatives au compte pour le développement. Ils ont réaffirmé que les fonds affectés à ce compte devraient servir exclusivement au renforcement des activités de l'ONU visant à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, sur la base des programmes approuvés dans le plan à moyen terme. Les ministres ont souligné que le Compte pour le développement faisait partie du budget ordinaire et devait par conséquent être régi par le plan à moyen terme, les règlements et règles de l'Organisation et les pratiques budgétaires établies. Ils ont en outre souligné que la mise en place du Compte pour le développement ne devait pas se traduire par une réduction du montant total du budget-programme ou des effectifs.

81. Les ministres ont réaffirmé que la proposition concernant les délais relatifs aux nouvelles initiatives aurait des incidences très lourdes pour l'Organisation des Nations Unies et les États Membres. Ils ont souligné à cet égard qu'il était nécessaire que le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission examinent attentivement la proposition sous tous ses aspects, avant que l'Assemblée générale ne l'étudie à son tour pour y donner la suite nécessaire.

82. S'agissant de la proposition de réforme sur la budgétisation fondée sur les résultats, les ministres ont noté que cette proposition constituerait un revirement radical par rapport aux pratiques et procédures actuelles en matière de planification des programmes et de budgétisation, réaffirmées à plusieurs reprises par l'Assemblée générale. Ils ont souligné qu'il convenait que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission examinent en détail le rapport plus complet qu'il a été demandé au Secrétaire général de soumettre sur cette proposition. Le Secrétariat ne devait par conséquent prendre aucune mesure pour mettre en oeuvre le système de budgétisation fondée sur les résultats tant que l'Assemblée générale n'aurait pas décidé des mesures à prendre en la matière.

83. Les ministres se sont déclarés préoccupés de constater que l'Organisation ne faisait qu'une part négligeable de ses achats dans les pays en développement. Ils ont relevé que les achats de l'ONU devaient se faire sur une base géographique aussi large que possible, un traitement préférentiel étant accordé aux pays en développement. Ils ont en outre souligné que le fichier des fournisseurs devait être représentatif de la composition de l'Organisation.

84. Les ministres ont réaffirmé que tous les programmes et activités exécutés par l'Organisation des Nations Unies à la demande des organes délibérants devaient l'être par des fonctionnaires internationaux au sens des Articles 100 et 101 de la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il faudrait cesser de recourir à du personnel fourni à titre gracieux, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

85. Les ministres ont souligné l'importance de l'Office des Nations Unies à Nairobi, seul centre des Nations Unies à être situé dans un pays en développement. Ils ont noté que, par principe, l'Office des Nations Unies à Nairobi devrait avoir le même statut que les Offices des Nations Unies à Genève et Vienne. Ils se sont déclarés préoccupés à cet égard par le nombre peu important de réunions qui s'y tenaient et ont souligné qu'il convenait d'y créer un service d'interprétation permanent.

Situation économique critique en Afrique

86. Les ministres ont réaffirmé leur vive inquiétude face à la situation économique de l'Afrique, qui demeure critique. Ils se sont dits convaincus que si les tendances actuelles n'étaient pas inversées, elles pourraient considérablement aggraver la situation, mettant en péril la situation économique et sociale des pays africains et compromettant leurs perspectives de relèvement et de développement. Ils ont engagé la communauté internationale, en particulier les pays développés et le système des Nations Unies, à adopter et à appliquer des mesures concrètes et efficaces pour appuyer les efforts déployés par les pays africains pour se développer économiquement, en tenant dûment compte des particularités de ces pays.

87. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le problème critique de la dette extérieure des pays africains et par le fardeau insupportable que représente le service de la dette, qui a conduit à une situation paradoxale dans laquelle certains pays africains se retrouvent exportateurs nets de capitaux vers les pays développés et les institutions financières internationales. En outre, les ministres ont constaté que la baisse des cours des produits de base, l'insuffisance des investissements étrangers et la diminution de l'aide publique au développement en faveur des pays africains avaient réduit l'aptitude de ceux-ci à atteindre leurs objectifs de développement et à s'acquitter de leurs autres obligations financières.

88. Les ministres ont pris note des conclusions concertées du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 1999 du Conseil économique et social sur le thème «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement de l'Afrique par le système des Nations Unies» et ont souligné qu'il importait d'établir un lien entre les conclusions dudit débat et les préparatifs du débat de haut niveau que le Conseil consacrerait au développement de l'Afrique et de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui devraient se tenir avant et en 2002, respectivement. À cet égard, ils ont invité le Secrétaire général à faire réaliser une étude indépendante pour recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs et priorités définis dans l'Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et recommander des mesures à prendre, y compris l'examen de nouveaux arrangements.

Situation au Moyen-Orient

89. Les ministres ont noté avec intérêt les faits récents survenus dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Ils se sont également déclarés préoccupés par la situation économique et sociale toujours difficile du peuple palestinien du fait qu'Israël continuait à occuper le territoire palestinien et à appliquer des politiques et des mesures illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, en particulier l'implantation de colonies et le bouclage du territoire palestinien. Dans ce contexte, les ministres ont souligné qu'il fallait préserver l'intégrité territoriale de l'ensemble du Territoire palestinien occupé, garantir la liberté de circulation des personnes et des biens

et assurer le respect des droits fondamentaux du peuple palestinien. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale devait appuyer les efforts de développement que les Palestiniens déployaient dans les domaines économique et social et exhorté les donateurs à fournir l'assistance financière qu'ils avaient promise à l'Autorité palestinienne.

90. Les ministres ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient, qui visait à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Ils ont en outre réaffirmé qu'ils appuyaient la lutte du peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables, notamment le droit de créer un État indépendant sur son territoire national, y compris Jérusalem. Dans ce contexte, ils ont demandé instamment que les accords conclus soient scrupuleusement et rapidement appliqués et que la communauté internationale intervienne pour relancer le processus de paix et le mener à terme, en soulignant la nécessité de respecter tous les accords conclus, les engagements pris et les garanties données jusqu'alors dans le cadre des pourparlers de paix. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que les pourparlers de paix libano-israéliens et syro-israéliens étaient bloqués et qu'Israël continuait à occuper les territoires palestiniens, y compris Jérusalem, et d'autres territoires arabes, ce qui détériorait gravement les conditions de vie de la population arabe subissant l'occupation et entravait les efforts que les Palestiniens accomplissaient pour parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable dans la région. Ils se sont en outre déclarés gravement préoccupés par la politique d'escalade pratiquée par Israël, qui consistait à continuer de construire et d'agrandir les colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem et dans le Golan syrien occupé, en violation du droit international, des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève en date du 12 août 1949. Ils ont en outre réaffirmé que l'ONU conservait une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine et demandé à Israël de se conformer à toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation et de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes, notamment le Golan syrien et le sud du Liban.

Pays les moins avancés

91. Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude face à la détérioration de la situation socioéconomique des pays les moins avancés (PMA) et ont engagé la communauté internationale à prendre des mesures prioritaires afin d'honorer les nombreux engagements pris au niveau international en faveur des PMA, en particulier ceux convenus dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

92. À cet égard, les ministres ont souligné l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2001, et ont engagé la communauté internationale à saisir toutes les possibilités qui s'offriraient lors des préparatifs de la Conférence et de la Conférence elle-même d'accélérer la mise en oeuvre des engagements contenus dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, s'agissant en particulier de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, de la valorisation des ressources humaines, de la technologie et de l'accès aux marchés. Ils se sont dits convaincus que la Conférence devait déboucher sur l'adoption de mesures efficaces et pratiques et d'engagements contraignants aux niveaux mondial et national pour mettre un terme aux difficultés des PMA et de leur population.

Pays en développement sans littoral et de transit

93. Les ministres ont invité la communauté internationale à accorder une attention particulière aux problèmes et aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral, et à leur fournir un appui afin qu'ils puissent jouer un rôle effectif dans une économie en rapide mondialisation. Ils ont également noté que les pays en développement de transit se heurtaient à des problèmes économiques graves et que les efforts qu'ils déployaient pour se doter d'une infrastructure viable en matière de transport devaient bénéficier du soutien technique et financier de la communauté internationale. À cet égard, ils se sont félicités des conclusions et recommandations concertées adoptées par la Réunion d'experts intergouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et des représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, qui s'était tenue à New York du 23 au 26 août 1999, et ont préconisé la mise en oeuvre scrupuleuse de ces recommandations. Ils ont en particulier engagé la communauté internationale à apporter aux pays en développement sans littoral et de transit une aide financière et une assistance technique appropriées sous la forme de dons ou de prêts consentis à des conditions favorables, pour construire, entretenir ou améliorer leurs installations de transport, d'entreposage et, plus généralement, de transit.

Petits États insulaires en développement

94. Les ministres se sont de nouveau déclarés préoccupés par le fait que les problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement, en particulier le manque d'accès aux marchés et l'absence de traitement spécial et différencié, continuaient de les empêcher de participer effectivement à l'économie internationale, qui se mondialise rapidement. Ils ont regretté que la communauté internationale n'accorde pas une aide à la mesure des efforts considérables déployés par les petits États insulaires en développement au niveau national. Ils ont de nouveau lancé un appel pour que la communauté internationale intensifie ses efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. Enfin, ils ont insisté sur la nécessité pour la communauté internationale de fournir d'urgence le plus large appui possible, notamment en renforçant les mécanismes institutionnels existants, en apportant des ressources extérieures nouvelles et supplémentaires et en améliorant les mécanismes de coordination afin d'offrir une aide cohérente et bien ciblée aux petits États insulaires en développement, compte tenu de leurs priorités.

Coopération Sud-Sud

95. Les ministres ont noté que, grâce à l'amélioration des compétences scientifiques et techniques qui s'est produite ces 20 dernières années dans les pays du Sud, ceux-ci sont devenus complémentaires dans une mesure appréciable. Ils ont insisté sur le fait que cette situation devait amener les pays en développement à oeuvrer ensemble pour surmonter leurs faiblesses et problèmes et tirer le meilleur parti possible de la mondialisation. Les progrès impressionnants réalisés par plusieurs pays en développement dans divers domaines ouvrent de nouvelles possibilités de coopération en matière de production et de commerce. Les marchés nationaux importants et en expansion, les ressources naturelles et humaines considérables et la créativité et les compétences ont créé un énorme potentiel, que les pays du Sud pourraient exploiter au profit de tous. Les ministres ont souligné qu'en ce qui concerne les préoccupations communes de leurs pays en matière de développement, il était impératif de répondre aux besoins fondamentaux de leur population dans les domaines suivants : alimentation et eau potable, santé et assainissement, logement, enseignement et emploi. Il existe aujourd'hui des technologies de pointe pour répondre à ces besoins d'une manière économique et, comme il est peu probable que les pays industrialisés s'intéressent à ces questions, les pays en développement doivent s'occuper eux-mêmes

de leur sort. Les ministres ont également exprimé leur attachement à l'échange de toutes les connaissances exploitables dans des domaines de haute technologie comme la biotechnologie, l'informatique, la technologie de l'information, la télédétection, l'océanographie, le traitement et la conservation des aliments, la santé et le logement. Ils ont reconnu parallèlement que le fossé se creusait entre pays industrialisés et pays en développement dans les domaines de la science et de la technologie et ont engagé les pays développés à honorer les engagements qu'ils avaient souscrits, notamment lors des conférences mondiales tenues récemment, de transférer d'urgence des technologies à des conditions préférentielles vers les pays en développement. Ils ont noté l'importance des arrangements triangulaires dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

96. Les ministres ont reconnu l'importance et l'intérêt accrus de la coopération Sud-Sud dans le contexte économique international actuel. Ils ont donc réaffirmé leur attachement à la coopération Sud-Sud en tant que moyen d'appuyer les efforts de développement des pays en développement et de renforcer la participation de ces pays à l'économie mondiale.

97. Les ministres ont également insisté sur l'importance et la complémentarité croissantes de la coopération économique et technique entre pays en développement en tant que moyen d'appuyer les efforts de développement de ces pays et de leur permettre de jouer un rôle effectif dans le nouvel ordre économique mondial de plus en plus caractérisé par la mondialisation et la libéralisation économique. À cet égard, ils se sont félicités des résultats de la onzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, tenue à New York du 1er au 4 juin 1999, et ont engagé l'Administrateur du PNUD à continuer de préserver l'indépendance du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement et à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités.

98. Les ministres se sont félicités des résultats de la Conférence sur la coopération économique sous-régionale et régionale, qui s'était tenue à Bali en décembre 1998, et ont insisté sur la nécessité de donner suite de façon effective à la Déclaration et au Plan d'action de Bali, et sur l'importance d'organiser des réunions de suivi sectoriel. Ils ont également engagé les États Membres à proposer des lieux éventuels pour l'organisation de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la CEPD/CTPD en 2000, et à appuyer pleinement l'application des décisions et recommandations des réunions de suivi.

99. Étant donné l'importance de la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Seattle (État de Washington) en novembre 1999 et de la dixième session de la CNUCED, qui se tiendra à Bangkok en février 2000, les ministres sont convenus de la nécessité de mettre en place des mécanismes appropriés pour faciliter la participation effective des pays en développement aux futures négociations commerciales multilatérales, en particulier celles de l'OMC, y compris en exploitant les compétences nécessaires pour améliorer l'échange d'informations et l'analyse des politiques.

100. Les ministres ont vivement encouragé les pays en développement qui étaient en mesure de le faire à prêter un appui et à verser des contributions généreuses aux organisations et fonds qui oeuvrent pour la promotion de la coopération Sud-Sud, notamment le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero et le Système global de préférences commerciales entre pays en développement.

101. Les ministres ont réaffirmé que la coopération Sud-Sud faisait partie intégrante de la coopération internationale pour le développement et constituait un fondement essentiel de l'autonomie collective, et de la croissance et du développement économiques. Ils ont donc engagé les pays en développement à étudier activement toutes les possibilités de

développer la coopération Sud-Sud et à étudier comment le Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 et le Programme d'action pour la coopération économique du Mouvement des pays non alignés pourraient se compléter et se renforcer mutuellement.

102. Les ministres se sont félicités que le Gouvernement de la République du Guyana ait généreusement proposé d'accueillir, dans le cadre des préparatifs du Sommet du Sud, une réunion de haut niveau de personnalités éminentes, qui se tiendrait à Georgetown les 22 et 23 novembre 1999 et devrait permettre de formuler des recommandations concernant un programme d'action pour le Sud, qui pourrait servir de contribution aux travaux du Sommet du Sud.

103. Les ministres ont approuvé l'état financier pour 1999 et lancé un appel aux membres du Groupe des 77 pour qu'ils versent des contributions généreuses au Compte pour la CEPD, afin de faciliter l'application du Programme d'action de Caracas. Ils ont engagé tout spécialement ceux qui n'avaient pas encore versé de contributions à le faire et ceux qui l'avaient déjà fait à accroître leurs contributions pour permettre au Groupe de traiter les problèmes de plus en plus nombreux qui se posaient au niveau international.

104. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero sur sa quatorzième réunion, présenté conformément aux directives sur l'utilisation du Fonds, et ont approuvé ses recommandations. Ils se sont félicités des résultats obtenus par le Fonds et ont loué les efforts faits par le Président dans le cadre de la campagne de collecte pour 1999 en vue d'accroître les ressources du Fonds, conformément aux activités prescrites.

105. Les ministres ont salué les efforts déployés par les présidents du Groupe des 77 et du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés pour renforcer la coordination entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés par le biais du Comité mixte de coordination. Ils ont souligné que la coordination et la coopération entre ces deux groupes étaient essentielles pour renforcer et promouvoir la position des pays en développement concernant diverses questions multilatérales et ont réaffirmé leur attachement à la poursuite de cette coordination dans le cadre du Comité mixte de coordination.

106. Les ministres se sont félicités de l'allocution faite par le Président du Groupe des 77 à la réunion du G-8 en juin dernier à Cologne, exposant la position des pays en développement concernant de grandes questions de développement. À cet égard, ils ont souligné que les pays industrialisés, y compris ceux du G-8, devaient tenir pleinement compte des vues et intérêts manifestés par les pays en développement lorsqu'ils ont des discussions et prennent des décisions concernant des questions économiques mondiales et ils ont invité le Président du Groupe des 77 à continuer de transmettre rapidement au G-8 leurs préoccupations et positions.

107. Les ministres ont déclaré qu'ils appuyaient pleinement les mesures visant à renforcer la coordination et l'interaction entre les pays en développement par le biais de consultations et d'échanges d'informations périodiques entre les différentes sections, comme indiqué dans le communiqué final adopté par la vingt-sixième réunion des présidents/coordonnateurs des sections du Groupe des 77 tenue à Genève les 6 et 7 avril 1999.

108. Les ministres se sont engagés à continuer de travailler ensemble de manière plus coordonnée et plus harmonieuse afin d'assurer le suivi effectif des décisions qui seront prises par le premier Sommet du Sud du Groupe des 77. À cet égard, ils ont souligné que les résultats de ce sommet permettraient au Groupe de défendre efficacement ses intérêts au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment lors du Sommet du millénaire. Conscients des défis qu'il faudrait relever au siècle prochain, les ministres se sont déclarés

résolus à coopérer et à renforcer encore leur unité au profit des pays en développement. Dans cet esprit, ils sont convenus de poursuivre leurs efforts concertés pour édifier un monde plus équitable, plus prospère et plus sûr dans lequel tous les pays, grands ou petits, faibles ou puissants, pourraient jouir de la paix, du développement et de la coopération.

109. Les ministres ont exprimé leur profonde gratitude au Guyana pour la façon exemplaire avec laquelle il assumait la présidence du Groupe des 77 en 1999 et se sont félicités que la République fédérale du Nigéria assume la présidence du Groupe en 2000 et lui ont fait part de leur soutien.

Annexe II

Communication ministérielle sur le Sommet du Sud, adoptée à la vingt-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 24 septembre 1999

1. Nous, ministres du Groupe des 77, rassemblés à la vingt-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 à New York le 24 septembre 1999, réaffirmons notre volonté de faire du Sommet du Sud qui se tiendra à La Havane en avril 2000 un événement historique qui réponde aux besoins et aspirations de nos pays et permette de relever les défis du nouveau millénaire.
2. À cette fin, nous entendons que les préparatifs soient intensifs, participatifs et complets et notons avec satisfaction les progrès déjà réalisés par le comité préparatoire. Nous engageons tous les États membres du Groupe des 77 à participer pleinement et activement aux préparatifs afin d'assurer le succès du Sommet.
3. Nous nous engageons à donner une large diffusion et à sensibiliser la communauté internationale aux buts et objectifs du Sommet et à mobiliser des ressources matérielles et morales à cet effet. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par le pays hôte, Cuba, et le remercions de nouveau d'avoir généreusement proposé d'accueillir le Sommet.
4. Le nouveau millénaire offre une formidable occasion pour les pays du Sud d'écrire leur propre histoire dans le cadre d'une collaboration juste et équilibrée avec le reste de la communauté internationale. À cette fin, nous estimons que le Sommet devrait porter sur des thèmes larges comme la mondialisation, le savoir et la technologie, la coopération Sud-Sud et les relations Nord-Sud. Nous nous engageons à examiner ces questions de façon critique, en vue de définir des mesures, des initiatives et des actions qui seront mises en oeuvre à court, moyen et long terme.
5. Nous sommes résolus à utiliser le Sommet pour engager une lutte sans merci contre la pauvreté et la marginalisation, qui affaiblissent nos pays et nos populations. Nous ferons de la lutte contre le sous-développement le ciment de la solidarité entre les pays du Sud.
6. À La Havane, nous nous emploierons à mettre au point un modèle de développement international fondé sur la croissance, la stabilité et l'équité et à définir un programme d'action pour le Sud visant à promouvoir la sécurité économique et le bien-être social. Nous lançons également un appel en faveur d'un dialogue Nord-Sud viable, équitable et concret, fondé sur une collaboration juste et durable dans l'intérêt de tous les êtres humains.
7. Le Sommet est pour nous l'occasion de procéder à une évaluation sans complaisance et de définir nos intérêts communs dans la perspective des grands problèmes de développement auxquels nous faisons tous face. En tirant les leçons du passé et en cernant les nouveaux problèmes, nous définirons des méthodes communes pour réaliser les aspirations que nous partageons, en menant une action collective fondée sur la solidarité et des valeurs communes, de façon à nous acquitter de cette tâche noble et historique qui nous incombe.